



COMMUNE DE DALHUNDEN

67770

Tél. 03 88 86 97 18 - Fax 03 88 86 06 24
Email : contact@dalhunden.fr

Réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2020

Sous la Présidence de M. Michel DEGOURSY, Maire.

Présents : *Didier VOELCKEL, Lorette PIHEN, Olivier SIX, Etienne ACKER, Jimmy BRUNET, Esther BUSSON, Sylvie GLAVASEVIC, Christine KREMSEK, Éric MERKEL, Marie-Paule MOCKERS, Guylène TIMMEL, Isabelle WAGNER, Stéphanie WOLFF*

Absents : *avec excuse : Jean-Michel STRAUB*
sans excuse : Néant

Le Conseil Municipal désigne Esther BUSSON en tant que secrétaire de séance.

2020-09-49 – Périscolaire : Présentation et subvention

Présentation de l'association AFICEL et du fonctionnement de l'accueil à Dalhunden par M. De Brito, président, avec Mme Barbara Richert, coordinatrice, Mme Cerbellaud et Mme Weissbecker, directrice de la structure Dalhunden.

Actuellement 8 enfants sont inscrits avec 3 nouvelles inscriptions pour après les vacances de la Toussaint.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal valide la subvention de 20.000 € pour la contribution au fonctionnement de l'association pour l'année 2020.

Les délégués qui siégeront au comité de pilotage sont Michel Degoursy, Maire, et Lorette Pihen, Adjointe, qui est également l'interlocutrice privilégiée entre l'association et la commune.

2020-09-50 – Désignation des délégués au SICES

Le Conseil Municipal désigne trois délégués de la Commune de Dalhunden aux fins de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal à vocation unique du collège :

1. Esther BUSSON
2. Marie-Paule MOCKERS
3. Jean-Michel STRAUB

2020-09-51 – Désignation des délégués de la CLECT

Le Conseil Municipal désigne deux délégués de la Commune de Dalhunden aux fins de représenter la commune au sein de la CLECT :

1. Michel DEGOURSY
2. Olivier SIX

2020-09-52 – Désignation des personnes habilitées à retirer les courriers recommandés

Les personnes habilitées à retirer les plis recommandés de la Mairie à la poste de Drusenheim sont :

Michel DEGOURSY, Maire et Carole MOCKERS, Agent administratif

2020-09-53 – Echange de terrain

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un échange de terrain qui a été fait avec M. SBINNE Christian, propriétaire du 2 rue du Giessfeld, lors de l'aménagement de la liaison piétonne entre la rue de la Moder et la rue du Giessfeld.

Cet échange n'a à ce jour pu être acté.

La période de confinement a retardé les travaux d'arpentage et M. SBINNE Christian a vendu sa propriété à M. VUILLAUME Vincent et Mme SONNTAG Julia. Il convient désormais de régulariser la situation.

La parcelle objet de la vente provient de la division de la parcelle-mère cadastrée section 01 N°120/12 d'une superficie de 1,74 ares en deux parcelles provisoirement cadastrées comme suit, à savoir :

- Section 01 N° (2)/12 d'une superficie de 0,16 ares objet de la vente
- Section 01 N° (3)/12 d'une superficie de 1,58 ares restant la propriété de la Commune de Dalhunden.

La vente est consentie moyennant le prix d'un euro symbolique.

Les frais dudit acte, incombant à la Commune, sont estimés à 143,00 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente chez Maître METZ, notaire à Roeschwoog.

2020-09-54 – Aire de jeux : validation structures, implantation et devis

Le Maire expose au Conseil Municipal les conclusions du travail des commissions des sports et loisirs, et d'architecture et d'urbanisme pour les choix de l'aire de jeux.

La proposition retenue est celle de la société EPSL, basée à Lingolsheim, pour la fourniture et la pose de 4 structures de la société EXTEBOIS (fabricant français basé à Bressuire – 79) sur le thème MAISON ALSACIENNE. Un sol coulé d'une épaisseur de 40 à 70 mm, selon la HCL des jeux, est prévu au niveau des structures sur les surfaces indiquées par EXTEBOIS.

Le montant du projet s'élève à 34 907,45€ HT soit 41 888,94€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société EPSL et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus à l'article 2135 programme 106 en section d'investissement du budget primitif 2020.

2020-09-55 – Création sol bitume en section 2 parcelles 0161 et 0042

Il s'agit de la préparation de sol et pose de macadam en section 02 parcelles 0161 et 0042 sur une surface de 215m².

Cette surface servira à recevoir l'installation de l'aire de jeux.

Le Maire propose l'offre de la société Pavage MULLER, basé à Roeschwoog, pour un montant de 9 844,50€ HT soit 11 813,40€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société Pavage MULLER et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus à l'article 2135 programme 106 en section d'investissement du budget primitif 2020.

2020-09-56 – Installation grillage en section 02 parcelle 0161 et 0042

Il s'agit de délimiter la zone en section 02 parcelles 0161 et 0042 de la future aire de jeux par l'installation d'un grillage rigide et de 2 portillons.

Le Maire propose l'offre de la société LEININGER, basé à Dalhunden, pour un montant de 2 630,00€ HT soit 3 711,35€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'accepter l'offre de la société LEININGER et autorise Monsieur le Maire de signer l'offre, ainsi que les éventuels avenants dans la limite des crédits votés.

Les crédits sont prévus à l'article 2135 programme 106 en section d'investissement du budget primitif 2020.